



## Syndicat des Ecoles du Bocage

Place de la Mairie

77940 THOURY-FERROTTE

Elus en service : 6

Présents : 6

Pouvoirs : 0

Votes : 6

## COMPTE RENDU DU CONSEIL SYNDICAL DU 23 JUILLET 2020

Le 23 juillet 2020 à 18h en la Mairie de Dormelles se sont réunis les membres du Conseil Syndical, sur la convocation qui leur a été adressée par Madame Sylvie LOISON LARGILLIERE, Présidente, remise et affichée le 09 juillet 2020.

Etaient présents : Mesdames Sylvie LOISON LARGILLIERE, Alice BARTHELEMY et Nadine DESBORDES,  
Messieurs Jean Luc BAUDUIN, Yves ROY et Francis LARGILLIERE

Secrétaire de séance : Monsieur Yves ROY

Avant d'ouvrir la séance, Madame la Présidente propose de supprimer à l'ordre du jour le point N°7, Validation du Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels celui-ci n'ayant pas le retour du comité technique.

Madame la Présidente propose d'approuver le compte-rendu du précédent conseil syndical qui s'est tenu le 08 juillet 2020, Madame la Présidente passe la parole aux élus.  
Le conseil syndical, à l'unanimité des conseillers présents ou représentés, approuve le procès-verbal de la réunion du 08 juillet 2020.

### Approbation du compte de gestion

Le conseil Syndical déclare que le compte de gestion 2019, dressé par le receveur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Approbation : Pour : 6 Abstention : 0 Contre : 0

### Approbation du compte Administratif 2019

Sous la présidence de Monsieur LARGILLIERE Francis, le conseil syndical, vote le compte administratif de l'exercice 2019, dressé par Madame Sylvie LOISON LARGILLIERE, Présidente. Ce compte laisse apparaître un excédent de 105 327.80 € dont un excédent de 110 024.96 € en fonctionnement et un déficit de 4 697.16 € en investissement.

Approbation : Pour : 5 Abstention : 1 Contre : 0

### Affectation des comptes de résultats

Le conseil syndical décide d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

En R001 Déficit d'investissement 4 697.16 €

En R002 Recettes de fonctionnement 97 327.80 €

### Besoin net de la section d'investissement

Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé 12 697.16 €

Le conseil syndical, à l'unanimité des membres présents et représentés, affecte les résultats de la manière suivante :

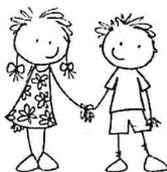
### Compte 1068

Excédent de fonctionnement capitalisé (1068) 12 697.16 €

### Ligne 002

Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) 97 327.80 €

Approbation : Pour : 6 Abstention : 0 Contre : 0



## Syndicat des Ecoles du Bocage

Place de la Mairie

77940 THOURY-FERROTTES

### Vote du budget primitif :

CONSIDÉRANT la présentation faite par la Présidente du projet de budget 2020 par chapitre budgétaire, conformément à l'instruction comptable M 14 ;

CONSIDERANT que l'équilibre pour la section de fonctionnement, en dépenses et recettes, s'établit à **439 906.80 €** ;

CONSIDERANT que l'équilibre pour la section d'investissement, en dépenses et recettes, s'établit à **26 212.16 €** ;

Le conseil syndical adopte à l'unanimité le budget primitif de l'exercice 2020 tel que présenté.

Approbation : Pour : 6 Abstention : 0 Contre : 0

### Participation des communes :

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil syndical décide de mensualiser la participation des communes de la manière suivante :

#### Flagy : en €

janvier	février	mars	avril	mai	juin	juillet	août	sept	oct	nov	déc	TOTAL
9447.45	9447.45	9447.45	9447.45	9447.45	9447.45	9447.45	5517.44	5517.44	5517.44	5517.44	5517.44	93719.36

#### Dormelles : en €

janvier	février	mars	avril	mai	juin	juillet	août	sept	oct	nov	déc	TOTAL
7596.21	7596.21	7596.21	7596.21	7596.21	7596.21	7596.21	6785.83	6785.83	6785.83	6785.83	6785.83	87102.63

#### Thoury-Ferrottes : en €

janvier	février	mars	avril	mai	juin	juillet	août	sept	oct	nov	déc	TOTAL
8541.67	8541.67	8541.67	8541.67	8541.67	8541.67	8541.67	6232.06	6232.06	6232.06	6232.06	6232.06	90952.01

### Représentant au Comité National d'Action Sociale (CNAS)

Madame Sylvie LOISON LARGILLIERE, Présidente du Syndicat des écoles du Bocage expose au conseil syndical, qu'il convient de désigner un délégué du conseil des élus et un délégué du conseil des agents.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Syndical désigne :

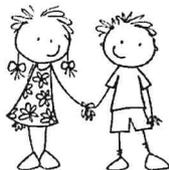
Madame Alice BARTHELEMY déléguée des élus ;

Madame Brigitte LOPES, déléguée des agents

Tél : 06.49.40.67.61

[sivu.ecolesdubocage@orange.fr](mailto:sivu.ecolesdubocage@orange.fr)

Accueil Public : Mercredi de 9h à 12h jeudi de 14h à 17h et le 1<sup>er</sup> samedi du mois de 10h à 12h00



## Syndicat des Ecoles du Bocage

Place de la Mairie

77940 THOURY-FERROTTE

---

### Questions diverses :

Madame Nadine DESBORDES évoque le problème rencontré avec les enfants qui empruntent le transport scolaire, les parents aimeraient qu'il y ait une liste journalière des enfants qui montent ou qui descendent du bus. Le conseil explique la complexité du problème.

Le conseil se pose des questions sur la rentrée scolaire avec les problèmes sanitaires du moment, pas de réponse il faut attendre.

Madame Alice BARTHELEMY demande s'il est possible d'afficher les menus sur les panneaux d'affichage de chaque école, le conseil approuve.

Monsieur Yves ROY propose au conseil d'étudier le problème des dérogations afin d'éviter des fermetures de classes.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18 h 45.

Two handwritten signatures in black ink. The first signature on the left is a simple, somewhat abstract scribble. The second signature on the right is more stylized, with a large, sweeping loop.